

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
JEUDI 9 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi neuf avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège de la CCHS :

Etaients présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET – Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUX - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Ludovic LEGRAND - Bouchavesnes-Bergen : Mme Sabine BOITARD - Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : Mme Evelyne LENAIN - Bussu : M. Géry COMPERE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Combles : Mme Betty SOREL - Deville : M. Paul BRESSOUS - Doingt Flamicourt : M. Romuald HELFRIED, Mme Gaëlle BROHARD - Driencourt : Mme Katy MAUGUIN - Epehy : Mme Marie-Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Etricourt - Manancourt : M. Pierre BERARD - Feuillères : Mme Anne-Cécile FLOURET - Fins : M. Alan BENZI - Flaucourt : M. William BOULANT - Flers : M. Pierrick CAPELLE - Ginchy : M. Jean-Marc DELMOTTE - Gueudecourt : M. Jonathan CABUZEL - Guillemont : Mme Cathy JUIGNET - Guyencourt Saulcourt : Mme Viviane SAUVE - Hancourt : M. Philippe WAREE – Hardecourt aux Bois : M. Bernard FRANCOIS - Hem Monacu : M. Bernard DELEFORTRIE - Herbécourt : Mme Christelle LENAIN - Hervilly - Montigny : M. Gaëtan DODRE - Hesbécourt : M. Régis GROS - Heudicourt : Mme Stéphanie DUFOUR - Le Ronsoy : M. Jean-François DUCATTEAU - Lesboeuifs : Mme Fabienne POIX – Lieramont : M. Jean-François BIEL - Longavesnes : M. Francis BOE - Longueval : Mme Isabelle CARON - Marquais Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Brunetel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : M. Julien DIDIER, Mme Vanessa SECCHI - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Houssni BAHRI, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, M. Bruno CONTU, M. Michel DREVELLE, Mme Laura HARY, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Bruno NOBLESSE, M. Isaac PEREZ, M. Philippe PONCHON, Mme Elodie RACINE, Mme Martine RICHARD, Mme Karine SORIN LAMBERT (arrivée à 20h05), Mme Dany TRICOT, M. Sylvain VELU, Mme Cindy YGOUF - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Rancourt : M. Pascal CATOIR - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, Mme Bernadette DECAUX, Mme Nathalie DINE, M. Thomas MICKAËL - Sailly - Saillisel : M. Thierry CARPENTIER - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux la Fosse : Mme Annick HENRY - Templeux le Guérard : Mme Aurore CARRE - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Carbonnel : M. Grégory ORR (a quitté la séance à 22h15) - Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Etaients excusés : Doingt Flamicourt : M. Alain LESAGE

Etaients absents : Néant

Assistaient en outre :

Service de la CCHS : M. Stéphane GENETÉ, Directeur Général des Services, Mme Laurette BAERT, chargée de Communication, Mme Mélinda DE ANDRADE, Service Finances, Mme Anne DORDAIN, Responsable Ressources Humaines, Mme Pascaline PILOT, Responsable services Affaires Générales et Communication, M. Alexandre WIART, chargé Coopération de la Convention Territoriale Globale et Mme Florence WOCHOL, service Ressources Humaines.

Secrétaire de séance : Mme Roseline LAOUT

M. Éric FRANÇOIS, président sortant ouvre la séance.

M. Éric FRANÇOIS : Tout d'abord bienvenu à la CCHS. Beaucoup de nouveaux visages et donc de changement dans notre collectivité. Je salue M. Frédéric DEMULE, fraîchement élu Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme. Je salue également M. Jean Marie BLONDELLE, ancien vice-président, qui a arrêté ses fonctions suite au renouvellement des conseillers municipaux.

Le conseil communautaire est composé de 84 délégués titulaires et 55 délégués suppléants. Nous avons un renouvellement de 47% de l'assemblée.

Sur 139 délégués, il y a 69 nouveaux. Sur les 84 délégués, il y a 39 nouveaux. C'est un renouvellement important qui ne s'est pas produit depuis longtemps. La dernière fois on était aux alentours de 30%.

Sur 139 délégués, il y a 49 femmes. Sur les titulaires, il y a 37% de femmes. C'est également un chiffre record. La parité arrive doucement au sein de notre collectivité.

Sur les 60 maires, il y a un maire qui n'est pas délégué, il y a 18 femmes et 19 nouveaux maires au total.

1- Installation des délégués communautaires :

Selon l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2025 constatant la représentativité au sein du Conseil Communautaire, le nombre total de délégués titulaires est de 84.

Conformément à la loi et à la jurisprudence, une convocation écrite a été envoyée par voie dématérialisée aux délégués pour la présente réunion d'installation du Conseil Communautaire. (Article L2121-10 du CGCT modifiée par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

M. FRANÇOIS Éric, président sortant, ouvre la séance.

Celui-ci fera l'appel des délégués désignés par les organes délibérants des collectivités composant la Communauté de Communes de la Haute Somme (*Combles – Péronne – Roisel*) et les déclarera installés dans leurs fonctions.

Un secrétaire de séance sera en outre désigné.

Rappel de la composition du conseil communautaire

Commune	Nombre de délégué
PERONNE	18
ROISEL	4
DOINGT FLAMICOURT	3
MOISLAINS	2
EPEHY	2
COMBLES	1
CARTIGNY	1
VILLERS FAUCON	1
ESTREES MONS	1
LE RONSSOY	1

CLERY SUR SOMME	1
ETRICOURT MANANCOURT	1
AIZECOURT LE BAS	1
AIZECOURT LE HAUT	1
ALLAINES	1
BARLEUX	1
BERNES	1
BIACHES	1
BOUCHAVESNES BERGEN	1
BOUVINCOURT EN VERMANDOIS	1
BRIE	1
BUIRE COURCELLES	1
BUSSU	1

DEVISE	1
DRIENCOURT	1
EQUANCOURT	1
ETERPIGNY	1
FEUILLERES	1
FINS	1
FLAUCOURT	1
FLERS	1
GINCHY	1
GUEUDECOURT	1
GUILLEMONT	1
GUYENCOURT SAULCOURT	1
HANCOURT	1
HARDECOURT AUX BOIS	1
HEM MONACU	1
HERBECOURT	1
HERVILLY MONTIGNY	1
HESBECOURT	1
HEUDICOURT	1

LESBOEUFS	1
LIERAMONT	1
LONGAVESNES	1
LONGUEVAL	1
MARQUAIX HAMELET	1
MAUREPAS LEFOREST	1
MESNIL BRUNTEL	1
MESNIL EN ARROUAISE	1
NURLU	1
POEUILLY	1
RANCOURT	1
SAILLY SAILLISEL	1
SOREL LE GRAND	1
TEMPLEUX LA FOSSE	1
TEMPLEUX LE GUERARD	1
TINCOURT BOUCLY	1
VILLERS CARBONNEL	1
VRAIGNES EN VERMANDOIS	1

84

Tableau annexé à la délibération n°2026-55

Communes	Titulaires	Suppléants
AIZECOURT LE BAS	Mme Choquet Florence	M. Tardieu Jean Pierre
AIZECOURT LE HAUT	Mme Laout Roseline	M. Briat Pierre François
ALLAINES	Mme Grimaux Françoise	M. Guilbert Jean Michel
BARLEUX	M. François Eric	Mme Malabeuf Nicole
BERNES	M. Trujillo Jean	Mme Borrueco Typhanie
BIACHES	M. Legrand Ludovic	M. Desmaret Gérard
BOUCHAVESNES BERGEN	M. Gourdin Régis	Mme Boitard Sabine
BOUVINCOURT EN VERMANDOIS	M. Tricotet Fabrice	M. Labalette Cédric
BRIE	M. Saintot Marc	Mme Rutar Olga
BUIRE COURCELLES	Mme Lenain Evelyne	M. Wadbled Clément
BUSSU	M. Compere Géry	M. Falempin Didier
CARTIGNY	M. Devaux Patrick	M. Cassel Arnaud
CLERY SUR SOMME	M. Coulon Philippe	M. Lenglet Dominique
COMBLES	Mme Sorel Betty	Mme Horcholle Marie Dominique

Communes	Titulaires	Suppléants
DEVISE	M. Bressous Paul	M. Mangot Alain
DOINGT FLAMICOURT	M. Helfried Romuald	
DOINGT FLAMICOURT	Mme Brohard Gaëlle	
	M. Lesage Alain	
DRIENCOURT	Mme Mauguin Katy	M. Hivet Julien
EPEHY	Mme Fournet Marie Claude	
	M. Martin Jean Michel	
EQUANCOURT	M. Fournet Sébastien	Mme Fatoux Sandrine
ESTREES MONS	M. Picard Christian	M. Jacquart Mickaël
ETERPIGNY	M. Prousel Nicolas	Mme Capart Thérèse
ETRICOURT MANANCOURT	M. Berrard Pierre	M. Deal Claude
FEUILLERES	Mme Flouret Anne Cécile	M. Schneider Thierry
FINS	M. Benzi Alan	Mme Dazin Chantal
FLAUCOURT	Mme Gaudefroy Valérie	M. Boulant William
FLERS	M. Capelle Pierrick	M. Ternel Sébastien
GINCHY	M. Delmotte Jean Marc	Mme Danthois Aurélie
GUEUDECOURT	M. Cabuzel Jonathan	Mme Sévérini Marie Lucie
GUILLEMONT	Mme Juignet Cathy	M. Dazin Alexandre
GUYENCOURT SAULCOURT	Mme Sauvé Viviane	M. Lepers Jean
HANCOURT	M. Warée Philippe	M. Vermeersch Mickaël
HARDECOURT AUX BOIS	M. François Bernard	Mme Degrave Mélanie
HEM MONACU	M. Delefortrie Bernard	M. Saint Solieux Jean Michel
HERBECOURT	Mme Lenain Christelle	M. Francisco Armindo
HERVILLY MONTIGNY	M. Dodre Gaëtan	Mme Jacquet Jennifer
HESBECOURT	M. Gros Régis	Mme Leguillier Valérie
HEUDICOURT	Mme Dufour Stéphanie	M. Delacroix Hugues
LE RONSSOY	M. Ducatteau Jean François	M. Cazé Aurélien
LESBOEUFS	Mme Poix Fabienne	M. Carpentier Marc
LIERAMONT	M. Biel Jean François	M. Ringeval Christian

Communes	Titulaires	Suppléants
LONGAVESNES	M. Wauters Xavier	M. Boé Francis
LONGUEVAL	Mme Caron Isabelle	M. Tarlier Alain
MARQUAIX HAMELET	M. Celma Claude	M. Boé Christian
MAUREPAS LEFOREST	M. Fosse Bruno	M. Gréville Laurent
MESNIL BRUNTEL	M. Payen Jean Dominique	M. Morel Nicolas
MESNIL EN ARROUAISE	M. Bellier Alain	Mme Porquet Cindy
MOISLAINS	M. Didier Julien	
	Mme Secchi Vanessa	
NURLU	M. Douay Pascal	M. Ribaux Cyrille
PERONNE	M. Maes Gautier	
	Mme Beaugrand Céline	
	M. Contu Bruno	
	Mme Racine Elodie	
	M. Vélou Sylvain	
	Mme Ygouf Cindy	
	M. Ponchon Philippe	
	Mme Lemaire Laurence	
	M. Belmant Wilfried	
	Mme Hary Laura	
	M. Perez Isaac	
	Mme Richard Martine	
	M. Drevelle Michel	
	Mme Tricot Dany	
	M. Noblesse Bruno	
	M. Carpentier Benjamin	
	Mme Sorin Lambert Karine	
PERONNE	M. Bahri Houssni	
POEUILLY	M. Voiret Arnaud	M. Deveau Christophe

Communes	Titulaires	Suppléants
RANCOURT	M. Catoir Pascal	Mme Locquet Sandrine
ROISEL	M. Boulogne Christophe	
	Mme Dine Nathalie	
	M. Thomas Mickaël	
	Mme Decaux Bernadette	
SAILLY SAILLISEL	M. Carpentier Thierry	M. Colpaert Thierry
SOREL LE GRAND	M. Decaux Jacques	Mme Michel Isabelle
TEMPLEUX LA FOSSE	Mme Henry Annick	Mme Cazé Aouali
TEMPLEUX LE GUERARD	Mme Carré Aurore	M. Boulogne Christian
TINCOURT BOUCLY	M. Morgant Vincent	M. Paux Jean Marc
VILLERS CARBONNEL	M. Orr Grégory	M. Kovac Jean Marc
VILLERS FAUCON	Mme Mordacq Séverine	M. Deguin Dawson Christian
VRAIGNES EN VERMANDOIS	Mme Fagot Maryse	M. Coyot Christophe

Délibération n°2026-55 Installation de délégués

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouchavesnes-Bergen** : Mme Sabine BOITARD - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : Mme Evelyne LENAIN - **Bussu** : M. Géry COMPERE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Paul BRESSOUS - **Doingt Flamicourt** : M. Romuald HELFRIED, Mme Gaëlle BROHARD - **Driencourt** : Mme Katy MAUGUIN - **Epehy** : Mme Marie-Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt - Manancourt** : M. Pierre BERRARD - **Feuillères** : Mme Anne-Cécile FLOURET - **Fins** : M. Alan BENZI - **Flaucourt** : M. William BOULANT - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Ginchy** : M. Jean-Marc DELMOTTE - **Gueudecourt** : M. Jonathan CABUZEL - **Guillemont** : Mme Cathy JUIGNET - **Guyencourt Saulcourt** : Mme Viviane SAUVE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hardécourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : Mme Christelle LENAIN - **Hervilly - Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Hesbécourt** : M. Régis GROS - **Heudicourt** : Mme Stéphanie DUFOUR - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeuufs** : Mme Fabienne POIX – **Lieramont** : M. Jean-François BIEL - **Longavesnes** : M. Francis BOE - **Longueval** : Mme Isabelle CARON - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : M. Julien DIDIER, Mme Vanessa SECCHI - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Houssni BAHRI, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, M. Bruno CONTU, M. Michel DREVELLE, Mme Laura HARY, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Bruno NOBLESSE, M. Isaac PEREZ, M. Philippe PONCHON, Mme Elodie RACINE, Mme Martine RICHARD, Mme Dany TRICOT, M. Sylvain VELU, Mme Cindy YGOUF - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Pascal CATOIR - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, Mme Bernadette DECAUX, Mme Nathalie DINE, M. Thomas MICKAËL - **Sailly - Sailliseil** : M. Thierry CARPENTIER - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux la Fosse** : Mme Annick HENRY - **Templeux le Guérard** : Mme Aurore CARRE - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Selon l'arrêté préfectoral du 10 octobre 2025 constatant la représentativité au sein du Conseil Communautaire, le nombre total de délégués titulaires est de 84.

Conformément à la loi et à la jurisprudence, une convocation écrite a été envoyée par voie dématérialisée aux délégués pour la présente réunion d'installation du Conseil Communautaire. (Article L2121-10 du CGCT modifiée par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019).

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur Éric FRANÇOIS, président sortant, fait l'appel des délégués désignés par les organes délibérants des collectivités composant la Communauté de Communes de la Haute Somme (*Combles-Péronne-Roisel*) (cf. tableau ci-joint) et les déclare installés dans leurs fonctions.

Mme Roseline LAOUT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire.

2- Approbation du procès-verbal du 5 mars 2026

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3- Election du Président :

Conformément aux articles L5211-9 et L5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant aux dispositions des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-8 du même code relatif à l'élection du maire et des adjoints, l'élection du Président a lieu sous la présidence du plus âgé des membres de l'Assemblée.

Le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Philippe WAREE, doyen de l'assemblée, préside cette élection.

Mme Séverine MORDACQ et M. Pierre BERRARD sont assesseurs.

Mmes Mélinda DE ANDRADE et Florence WOCHOL sont scrutateurs.

Délibération n°2026-56 Election du Président

Étaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouhavesnes-Bergen** : Mme Sabine BOITARD - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : Mme Evelyne LENAIN - **Bussu** : M. Géry COMPERE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Paul BRESSOUS - **Doingt Flamicourt** : M. Romuald HELFRIED, Mme Gaëlle BROHARD - **Driencourt** : Mme Katy MAUGUIN - **Epehy** : Mme Marie-Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt - Manancourt** : M. Pierre BERRARD - **Feuillères** : Mme Anne-Cécile FLOURET - **Fins** : M. Alan BENZI - **Flaucourt** : M. William BOULANT - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Ginchy** : M. Jean-Marc DELMOTTE - **Gueudecourt** : M. Jonathan CABUZEL - **Guillemont** : Mme Cathy JUIGNET - **Guyencourt Saulcourt** : Mme Viviane SAUVE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : Mme Christelle LENAIN - **Hervilly - Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Hesbécourt** : M. Régis GROS - **Heudicourt** : Mme Stéphanie DUFOUR - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : Mme Fabienne POIX – **Lieramont** : M. Jean-François BIEL - **Longavesnes** : M. Francis BOE - **Longueval** : Mme Isabelle CARON - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : M. Julien DIDIER, Mme Vanessa SECCHI - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Houssni BAHRI, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, M. Bruno CONTU, M. Michel DREVELLE, Mme Laura HARY, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Bruno NOBLESSE, M. Isaac PEREZ, M. Philippe PONCHON, Mme Elodie RACINE, Mme

M. Philippe WAREE : on peut lui souhaiter un excellent mandat, en espérant qu'il aura la frite. On peut l'applaudir chaleureusement.

M. Éric FRANCOIS : tout d'abord, je veux vous remercier de cette élection. Je crois que j'ai fait le même nombre de voix qu'au précédent mandat. C'est une grande responsabilité que vous venez de me confier les uns et les autres. Je serai président de tout le monde, il y a des gens qui ont peut-être une dent contre moi, mais on finira par se retrouver tous ensemble. Comme on a pu le faire durant ces 6 dernières années.

Ce mandat est extrêmement important et riche en projets. Le premier qu'il faudra suivre de près, c'est le Canal Seine Nord Europe. J'avais encore une réunion ce matin avec la société du Canal et les gens de Bouygues qui ont obtenu le marché pour le pont canal. Ils ont d'ailleurs rencontré les élus de la commune de Cléry et de la commune de Biaches. Nous avons vu un film sur comment vont être réalisés les travaux, vous aurez l'occasion de le voir. Vous verrez, c'est quelque chose d'assez impressionnant.

Cela va nous amener bien sûr quelques nuisances, mais rien que sur ce chantier, en période de pointe, il y aura 400 compagnons qui vont travailler en 2029 d'après ce que j'ai retenu. Les travaux préparatoires vont débuter en février 2028. On aura à suivre tout ça de près, pour être au plus proche de nos concitoyens, puisque cela va leur amener pendant quelques temps des difficultés notamment de circulation. Il faudra faire avec. Il faudra que nous, on mette les moyens pour informer la population, en bonne intelligence avec la société du Canal Seine Nord Europe.

Il y a d'autres projets en cours, on vient de prendre en septembre, la compétence « école de musique et de danse ». C'est quelque chose d'important. La culture, c'est quelque chose sur lequel il faudra beaucoup travailler durant ce mandat, et beaucoup accompagner. Nous avons un projet de pôle culturel, il est en cours. Il devrait voir le jour dans les prochaines années. On y travaille déjà depuis un long moment.

Nous avons besoin d'être solide pour notre jeunesse, pour lui apporter les moyens de se construire et de s'instruire dans les futures années. Nous sommes quand même dans un secteur, un peu en difficulté dans ces domaines-là. C'est important que l'on appuie sur l'accélérateur et j'espère qu'on le fera tous ensemble et en bonne intelligence, pour que les jeunes et enfants du territoire puissent accéder à la culture.

Il y a aussi l'eau et l'assainissement depuis janvier. Certains peuvent se poser des questions par rapport à ça. Quand on analyse bien les choses, aujourd'hui, la ressource en eau est extrêmement fragile. Il y a déjà, parfois, des difficultés sur certains forages. L'idée c'est, d'une part, de prendre la main collectivement là-dessus, d'essayer d'harmoniser l'ensemble des syndicats qui nous entourent plus la régie communautaire, d'essayer d'interconnecter l'ensemble. Demain, s'il y a une difficulté, on pourrait même en avoir rapidement, nous avons des analyses qui sont très limites, il serait dommage de priver une partie de nos habitants de cette ressource en eau et d'aller distribuer des bouteilles d'eau toutes les semaines dans les villages. Cela coûte cher. Il faut bien prendre conscience de la qualité de l'eau et de l'assainissement. On doit faire un travail de fond là-dessus, pour essayer les meilleures solutions, et les moins onéreuses bien sûr, dans l'intérêt de nos habitants pour que tout se passe bien. Nous n'en sommes qu'au balbutiement, cela ne fait que 3 mois que nous avons mis en place la régie. Nous avons encore des problèmes de tout ordre à régler sur ce sujet.

Je reviens sur le canal, et en particulier sur la Maison du Canal à Cléry sur Somme. On en parlait ce matin, elle serait opérationnelle avant que le canal soit en place. Cette maison du canal va être une vitrine pour notre territoire et les touristes qui pourront la visiter. Je pense que ce sont des sujets sur lesquels la com de com doit également travailler.

Par rapport au canal, on doit sur le plan économique, travailler en profondeur. Il y aura un port à Péronne. Nous faisons partie du syndicat mixte des ports intérieurs avec d'autres collectivités, dont la CC Est de la Somme qui aura un port intérieur, ainsi que Cambrai/Marquion et Noyon. Il faudra être vigilant pour accueillir des entreprises qui créent des emplois. Parce que des entreprises qui

stockent et ne créent pas d'emplois, ce n'est pas très intéressant. Il faut essayer de trouver des entreprises qui créent le plus d'emplois possibles.

Dans le secteur du développement économique, on accueille depuis quelques mois la société ECOFROST sur l'ancienne friche FLODOR. Il y a encore beaucoup de friches sur notre territoire, plus qu'on ne le pense. Il y en a des petites, des grandes. On est partenaire de l'EPF au niveau régional aujourd'hui. Le département de l'Aisne vient de nous rejoindre au sein de l'EPF. Il est important que notre collectivité soit représentée dans cette structure, pour que demain nous ayons les meilleures armes pour essayer de trouver des solutions sur la dépollution des friches. L'EPF, c'est un outil qui est à notre disposition. Nous ne l'avons pas encore utilisé aujourd'hui. Il y a des choses à mettre en place, il faudra que l'on se penche sur la question.

Sur le développement économique et l'urbanisme en général, on vient de terminer un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. C'est aussi un dossier compliqué qui n'est pas toujours bien compris par les uns et les autres. Nous sommes sur le coup de la loi qui nous dit que nous allons vers le « Zéro Artificialisation Net » à l'horizon 2050. Ce n'est pas demain matin, mais c'est bientôt. Il faut réfléchir dans nos communes, quel que soit sa taille, de quelle manière on peut, là aussi, sortir du terrain constructible au sein parfois de friches qui sont là depuis un certain temps. On devra accompagner les communes par rapport à ça.

Il y a un sujet aussi, je l'évoquais avec l'inspectrice de Péronne, au niveau du scolaire. Nous avons une fermeture de classe sur le SISCO Biaches/Barleux/Flaucourt/Herbécourt. Elle est justifiée par rapport à nos faibles effectifs. L'inspectrice nous disait qu'il allait falloir se restructurer. On ne peut pas continuer à ouvrir ou fermer des classes en permanence. Je pense, sans que la com de com ne soit dans l'obligation de prendre la compétence scolaire, peut-être qu'on l'aura par la loi mais ça c'est un autre sujet, c'est d'entamer une réflexion collective, sur la restructuration des équipements scolaires, à des échelles plus importantes que 3 ou 4 villages qui travaillent en SISCO. Cela nous a permis de maintenir les effectifs, mais aujourd'hui, on en voit le bout. J'entendais il y a quelques jours que sur 5 millions d'élèves en primaire en France, il y aura un million d'élèves en moins en 2030. Vous voyez un petit peu, 20% de l'effectif en moins. Les répercussions, elles auront aussi lieu dans les collèges et les lycées. Il va y avoir des restructurations un peu partout. Ce serait intelligent en tout cas que nous prenions tout de suite le manche là-dessus et que l'on puisse travailler collectivement.

Je vous proposerai certainement que l'on fasse une étude générale sur la com de com. Il y a déjà des RPC, il y a aussi des écoles qui sont sur quelques villages. Je pense que les périmètres peuvent être modifiés. Je pense que l'on va être tranquille encore un an, car il y a des présidentielles. J'avais déjà alerté mes collègues sur un discours que j'avais entendu du l'inspecteur de l'Académie. Il disait qu'il fallait travailler sur le sujet. Il y aura certainement une mission qui sera confiée à des élus des territoires qui ont déjà travaillé sur ce sujet. On en parlera un petit plus dans quelques semaines ou quelques mois.

Voilà un petit peu, vite fait, le résumé des enjeux d'aujourd'hui.

Je vais vous proposer un système d'organisation à la com de com, pour que cela fonctionne bien. Il ne suffit pas d'avoir un président. Il doit être accompagné d'élus qui sont disponibles, responsables, et qui prennent des engagements à travailler jour après jour sur les projets que nous avons. Nos projets sont extrêmement ambitieux.

Petit aparté sur la méthode : dans une élection municipale, quelque soit la taille de la commune, on arrive avec une équipe sur une liste. On met en place, si on est élu, des gens qui sont choisis pour être 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint,

Dans une collectivité comme la nôtre, c'est un peu plus complexe. Ce sont 60 communes qui amènent les 84 délégués qui sont dans cette salle. En tant que président, on observe ça, et on essaie

de voir de quelle manière on va pouvoir travailler tous ensemble. C'est un exercice extrêmement compliqué. On ne peut pas faire plaisir à tout le monde. On ne peut pas avoir 59 vice-présidents. On ne peut en avoir que 15 maximum.

J'ai eu pour habitude, d'essayer de travailler avec tout le monde, de ne pas faire dans cette assemblée de politique politicienne. C'est de parler avec l'ensemble des élus, et d'essayer de trouver les bons compromis et les solutions à tous les problèmes.

C'est la méthode que j'ai encore employée.

Il y avait 7 vice-présidents et 6 conseillers délégués dans le précédent mandat. J'ai voulu faire confiance aux vice-présidents sortants, avec qui je me suis réuni il y a une quinzaine de jours, pour discuter de tout ça. Pour essayer de mettre au point une stratégie, afin que le territoire soit correctement représenté mais également que les gens à qui on destinait un éventuel poste soient disponibles et engagés dans les sujets qui les intéressent.

Si on votait pour 7 ou 8 vice-présidents à la suite comme ça, on verrait des gens arriver, et puis après on fait quoi ? si on en a 3 qui sont passionnés par l'environnement, on n'aura pas 3 postes pour l'environnement. La voirie, c'est pareil, nous avons besoin d'un VP, pas de 4 ou 5 VP qui soient orientés sur la voirie.

Donc c'est la méthode que j'ai employée. Elle n'est pas parfaite. Je ne ferai pas plaisir à tout le monde, mais j'ai essayé d'avoir une organisation qui soit solide et sur laquelle je puisse compter. Nous avons pris beaucoup de compétences durant le mandat précédent, mais nous n'avons pas augmenté le nombre de VP. Et quand c'est comme ça, les responsabilités retombent sur le président qui est obligé de représenter l'institution. Ce fût le cas pour la mobilité notamment.

Nous avons aussi cette compétence, c'est un sujet important. Vous voyez bien aujourd'hui avec l'augmentation des carburants, c'est déjà compliqué quand on est ici sur ce territoire, car nous n'avons pas de gare, d'envoyer nos enfants faire des études sur Amiens. Il n'y en a pas beaucoup qui y vont finalement. C'est un sujet sur lequel on ne peut que s'améliorer. Nous ne sommes pas bons, on le sait. Tout n'est pas de notre faute. Ce n'est pas nous qui avons fermé la gare. C'est un sujet qui reste prégnant tout le temps.

Je vais vous proposer un dispositif sur lequel il faudra valider le nombre de VP et de conseillers délégués :

- 10 vice-présidents
- 4 conseillers délégués

1^{ère} vice-présidence :

- Délégation pour tous les actes administratifs
- Finances et suivi budgétaire
- Ressources humaines
- Affaires sociales, personnes âgées et services à la personne (Maison d'Accueil et Résidence Pour l'Autonomie des Châtaigniers à Combles, associations St-Jean et ADMR, relations avec la CAF, ...)
- Santé

En l'absence du Président, il sera chargé de signer les documents.

Ce n'est pas exhaustif. Il y a toujours des choses qui viennent s'ajouter. Il y aurait un conseiller délégué aux affaires sociales et à la santé.

2^{ème} vice-présidence :

Développement économique, y compris Canal SNE (Port intérieur, emploi, ...)

C'est une vice-présidence clé pour le territoire. Vous savez que nous avons perdu beaucoup d'emplois depuis ces 20 dernières années sur notre territoire. Quand on perd de l'emploi, on perd de la population. Derrière, il y a moins d'enfants, et tous les problèmes qui en découlent.

Il faut que les gens se sentent bien ici. Il faut qu'ils trouvent du travail, en tout cas à proximité, et qu'ils puissent se déplacer. Tout cela se tient.

3^{ème} vice-présidence :

- Administration générale
- Urbanisme
- Coopération intercommunale
- Communication
- Enfance jeunesse
- Relations avec les établissements scolaires
- Energies renouvelables
- Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Il y aurait un conseiller délégué à l'enfance jeunesse.

On travaille dessus depuis 2 ans maintenant. Nous avons un agent à la com de com, qui est chargé de travailler sur ce dossier, d'accompagner les communes ou les regroupements de communes. Cela peut être aussi avec des centres de loisirs sans hébergement (CLSH). Il y a beaucoup d'acronymes dans notre façon de parler. J'essaie de les détailler à chaque fois, car ce n'est pas toujours simple quand on arrive jeune élu dans tout ça.

Sur le sujet de la coopération intercommunale, on travaille sur la voirie depuis longtemps avec des fonds de concours qui sont attribués aux communes pour des travaux.

Il me semble qu'il faudra réfléchir à minima sur une ingénierie en interne ou déléguée si besoin, pour accompagner les communes sur des dossiers du patrimoine. Vous avez tous des bâtiments parfois classés, des églises, des calvaires mais aussi d'autres bâtiments sur lesquels vous aurez besoin un jour de faire des travaux. Quand on est maire d'une petite commune, et je sais de quoi je parle, je suis maire d'une commune où il y a 247 habitants, nous sommes un peu démunis, par rapport à ça. Dans notre mairie, nous avons bien un ou une secrétaire, mais ils n'ont pas la formation pour travailler sur des dossiers de ce type-là, et puis aller chercher des financements, qui sont de plus en plus rares et plus compliqués à obtenir. Parfois parce qu'un dossier est mal fait, c'est dommage, nous n'avons pas la subvention alors qu'on aurait pu l'avoir.

On ne le fait pas actuellement. Il faudra y travailler.

4^{ème} vice-présidence :

Aménagement du territoire et développement durable :

- Habitat
- Aérodrome
- Pôle équestre
- Tiers-lieu numérique
- Numérique (notamment relations avec Somme Numérique)
- Relations avec le PETR

Nous sommes propriétaires de l'Aérodrome d'Estrées Mons. C'est un équipement sur lequel il y a 160ha, dont 90ha loués à l'INRAe. Je parle sous le contrôle de mon ancien VP dans ce domaine. C'est un équipement important, qui fonctionne relativement bien. Il ne coûte pas d'argent à la collectivité. On peut envisager du développement.

Ensuite, nous avons un pôle équestre. Pourquoi ? Je le dis pour les nouveaux élus, nous avons sur Péronne un lycée agricole qui dispense des formations sur les métiers de l'équitation. Avant, les élèves allaient sur un équipement équestre à Ribemont sur Ancre (secteur d'Albert). A un moment cet équipement a fermé ses portes. Pour maintenir ce lycée en fonction, cela concerne entre 70 et 90 élèves, il fallait un équipement équestre. C'est un outil tout nouveau. Nous avons eu quelques difficultés à le mettre en place. Nous avons une nouvelle équipe délégataire sur place, ce n'est pas nous qui nous en occupons. On tient à ce que cela fonctionne et que le lycée ait à sa disposition tous les équipements nécessaires. Après, le délégataire fait son business à côté, pour avoir de la rentabilité. Nous sommes l'interface entre le Conseil Régional qui est en charge des lycées, le lycée lui-même et puis le délégataire, pour que tout ça marche bien.

Le tiers-lieu numérique a été créé pour faire de la médiation numérique. C'est un outil indispensable aujourd'hui pour que toute la population qui le souhaite puisse avoir accès à la manipulation de l'ensemble des outils numériques. Il s'exporte aussi dans les communes, car tout le monde ne peut pas se déplacer sur Péronne. Ce n'est pas sur les 60 communes. Il y a une rotation. Ce n'est pas gratuit, il y a entre 10 ou 15€ d'adhésion par personne. C'est un équipement qui est déjà trop petit au vu de son activité. Vous pourrez, je l'espère, le visiter.

En parlant de visite, on essaiera d'organiser prochainement [on va laisser les choses s'installer] une visite, un samedi matin, des principaux équipements de la com de com, pour que tout le monde puisse en prendre connaissance et sache de quoi on parle quand on évoque des travaux sur l'un des équipements. On en fait 3 ou 4 dans la matinée, on se déplace en bus. Je proposerai qu'on organise ce type de chose.

Somme Numérique, c'est un peu la SICAE du numérique. Les SICAE ont été créées après la première guerre mondiale pour amener l'électricité dans les petites communes. Cela n'intéressait pas les grosses sociétés.

Pour amener le numérique dans une ville comme Péronne, cela ne coûte pas très cher, car les logements sont proches les uns des autres. Mais amener le numérique dans une commune comme Hesbécourt [je n'ai rien contre Hesbécourt] cela coûte de l'argent. Et une fois que nous sommes à Hesbécourt, pour aller dans chaque maison, cela coûte aussi beaucoup d'argent. Somme Numérique c'est un outil du Département qui a permis de réaliser l'ensemble de l'installation du numérique sur notre territoire. Nous sommes partenaires.

Ils ont dépensé 160 millions d'euros, et nous on rembourse 22 millions d'euros.

C'est un partenaire important pour l'arrivée de la fibre sur l'ensemble de notre territoire.

Concernant le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Cœur des Hauts de France, c'est un outil important aussi. Nous sommes 3 Com de com avec Est de la Somme et Terre de Picardie. Nous avons un conseil syndical composé de membres des com des com.

Nous travaillons sur des dossiers qui sont parfois supra communautaires. Il y a une ingénierie qu'on ne pourrait pas avoir seul dans nos com de com. Il y a là-bas des experts dans leurs domaines sur l'habitat, le développement éco, la santé... qui travaillent pour nos com de com. C'est important que l'on soit présent au sein du PETR et qu'on puisse travailler en bonne intelligence avec nos partenaires d'Est Somme et Terre de Picardie. C'est quelque chose qui va se remettre en place aussi avec un nouveau président, car Philippe Cheval ne présidera plus le PETR.

Il sera important de désigner des gens motivés.

5^{ème} vice-présidence :

- Travaux et voirie
- Aire d'accueil des gens du voyage, située à Péronne
- Gendarmeries

Nous sommes propriétaires de la gendarmerie de Péronne (logements et locaux administratifs) et de celle de Roisel (uniquement locaux administratifs).

Aujourd'hui il n'y a plus de gendarmerie à Combles. Voilà une friche importante sur laquelle on travaille pour peut-être un jour y implanter un gymnase. C'est un dossier qui a du mal à sortir, c'est un dossier compliqué. Ce serait bien de redonner vie à cet espace-là.

Il y aura un conseiller délégué aux travaux.

6^{ème} vice-présidence :

- Tourisme
- Événementiel
- Mobilité
- Canal SNE en lien avec le 2^{ème} VP

Il y aura un conseiller délégué à la mobilité et au tourisme.

La mobilité, c'est aussi un sujet, je l'ai dit tout à l'heure. Nous avons le transport urbain sur Péronne et au bord de Flamicourt. C'est une compétence qui a été reprise à la commune de Péronne.

N'allez pas penser que la com de com prend des compétences pour le plaisir. On vous expliquera ça plus dans le détail à un moment donné, nous sommes en fiscalité professionnelle unique ici, c'est la com de com qui collecte l'ensemble de la fiscalité professionnelle et les communes collectent l'ensemble de la fiscalité foncière (taxe foncière bâti, non bâtie), et on redonne aux communes la part de la fiscalité professionnelle.

Quand on reprend une compétence à Péronne, on regarde ce que ça lui coûtait. Si ça lui coûtait 100K€, on déduit cette somme de la part de fiscalité professionnelle tous les ans, ad vitam.

C'est quelque chose qui a été mis en place et qui facilite quand même les prises de compétences.

On vient de prendre la compétence « école de musique et danse ». Péronne, ça lui coûtait 450 000€.

Aujourd'hui, on déduit cette somme des attributions de compensation de la ville.

Cela veut dire qu'à la com de com, si on reste à ce niveau de dépenses à l'instant T, c'est une opération blanche. Ne pensez pas que c'est un cadeau que l'on fait à la ville. Parce que je l'entends souvent. Nous sommes dans une collectivité, on doit tous se tenir la main et essayer d'aller dans le même sens, c'est comme ça que cela doit se passer. C'est comme ça que je vois la politique au niveau du territoire. Ce n'est pas de la politique politicienne, on travaille tous ensemble. On fait de la façon la plus intelligente possible pour qu'un maximum de monde en profite.

Je suis un peu long, je suis désolé, mais j'essaie d'expliquer pour les nouveaux élus.

7^{ème} vice-présidence :

Environnement hors déchets :

- Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)
- Gestion des eaux pluviales
- Espaces Naturels Sensibles (ENS)
- Relations à l'habitant sur le projet / les travaux du Canal

La GEMAPI est une compétence obligatoire. Aujourd'hui on travaille essentiellement sur le lit majeur du fleuve Somme. Nous avons la charge de nous occuper des plantes invasives, en particulier de la jussie. Nous avons un programme d'environ 11 millions d'euros de mémoire. Nous devons également désenvaser le lit majeur du fleuve.

On nous a imposé cette compétence. Ce n'est pas toujours bien compris. Quand je parlais de l'attractivité du territoire, il vaut mieux avoir un fleuve qui fonctionne bien, sur lequel on peut aller à la pêche, à la chasse, se balader, etc., plutôt qu'un fleuve qui est en train de mourir et de s'asphyxier parce que personne n'a les moyens de mettre les choses en place pour gérer ces problèmes.

Ce sont des collectivités comme la nôtre qui en ont la charge. Nous avons des aides qui viennent de l'Etat ou d'autres entités.

Concernant la gestion des eaux pluviales, vous voyez bien qu'il n'y a plus beaucoup de prairies, de talus. Quand il y a des gros orages, nous avons parfois des difficultés, malheureusement des gens qui sont impactés par de la boue. Cela fait partie des choses à étudier, et parfois réaliser des choses un peu plus importantes.

Ce vice-président sera également l'interface entre les communes et la société du Canal et les entreprises qui vont travailler sur ce secteur. Quand il y aura des problèmes de voies bloquées ou autres, pendant la phase travaux du canal qui va durer au moins jusqu'en 2032. Le canal ne sera pas mis en eau avant la fin de ce mandat. Cela va durer longtemps. C'est important d'avoir des référents et que des solutions soient trouvées rapidement avec des gens efficaces.

8^{ème} vice-présidence :

- Collecte, traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés,
- Création et gestion des déchetteries,
- Site de Nurlu/Moislains
- Relations avec le SMITOM à Rosières
-

Nous sommes propriétaires de l'ancien site de Nurlu d'enfouissement.

Le SMITOM regroupe plusieurs com de com qui ont confié la gestion du tri et les marchés publics liés à l'élimination des déchets. Nous nous sommes regroupés pour essayer d'avoir des tarifs les mieux adaptés. On se doit de travailler avec ce syndicat, d'être très proche. L'ancien VP c'était Jean Marie BLONDELLE, qui a très bien fait ce travail. Je le remercie encore une fois ce soir.

9^{ème} vice-présidence :

Eau et assainissement (collectif et non collectif)

C'est une compétence que l'on vient de prendre. Il n'y avait pas de VP sur ce point. C'est sur l'ensemble du territoire. L'idée maîtresse, c'est d'avoir un prix de l'eau quasiment identique, on va le lisser sur 10, 15 ans, je ne sais pas. Nous n'avons pas assez de recul pour se fixer un objectif. L'idée, c'est qu'à la fin de l'année 2026, on soit capable de donner des éléments sur ce sujet.

10^{ème} vice-présidence :

Equipements culturels et sportifs (Pôle Artistique Musique et Danse, pôle culturel, centre aquatique, gymnases, ...)

Nous avons 4 gymnases plus celui du SIVOS.

Le pôle culturel est amené à se construire dans les prochaines années. On va travailler dès demain sur ce sujet. C'est important que ce soit accompagné par un vice-président qui ait la fibre culture, qui sache aussi travailler sur les équipements sportifs. Il y a des pôles culturels qui doivent être maintenus pour la proximité, sur Roisel et Combles avec qui on travaillera en bonne intelligence.

Mme MORDACQ : ce n'est peut-être pas une question mais un constat. Moi je pense qu'il y a des commissions, des vice-présidences qui ne vont pas ensemble. Je pense que le culturel, l'événementiel, le tourisme, ce sont des compétences qui vont ensemble. Soit les commissions sont mélangées, soit il manque une présidence. Je pense que ces compétences, ainsi que la communication peuvent être rassemblées. Je ne sais pas ce que vous en pensez, je ne suis peut-être pas la seule à penser la même chose.

M. Éric FRANÇOIS : je prends acte de ta remarque. Cette répartition, je ne l'ai pas travaillée tout seul. Je l'ai travaillée avec les VP sortants, je vais la proposer en l'état au vote, puisqu'apparemment je ne vois pas d'autres remarques.

Nous avons mis la culture et le sport ensemble, cela me paraît cohérent.

Délibération n°2026-57 Détermination du nombre de Vice-Présidents et de conseillers délégués

Etaiés présents : Aizecourt le Bas : Mme Florence CHOQUET – Aizecourt le Haut : Mme Roseline LAOUT - Allaines : Mme Françoise GRIMAUX - Barleux : M. Éric FRANÇOIS - Bernes : M. Jean TRUJILLO - Biaches : M. Ludovic LEGRAND - Bouchavesnes-Bergen : Mme Sabine BOITARD - Bouvincourt en Vermandois : M. Fabrice TRICOTET - Brie : M. Marc SAINTOT - Buire Courcelles : Mme Evelyne LENAIN - Bussu : M. Géry COMPÈRE - Cartigny : M. Patrick DEVAUX - Cléry sur Somme : M. Philippe COULON - Combles : Mme Betty SOREL - Devise : M. Paul BRESSOUS - Doingt Flamincourt : M. Romuald HELFRIED, Mme Gaëlle BROHARD - Driencourt : Mme Katy MAUGUIN - Epehy : Mme Marie-Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - Equancourt : M. Sébastien FOURNET - Estrées Mons : M. Christian PICARD - Eterpigny : M. Nicolas PROUSEL - Etricourt - Manancourt : M. Pierre BERRARD - Feuillères : Mme Anne-Cécile FLOURET -

Fins : M. Alan BENZI - **Flaucourt** : M. William BOULANT - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Ginchy** : M. Jean-Marc DELMOTTE - **Gueudecourt** : M. Jonathan CABUZEL - **Guillemont** : Mme Cathy JUIGNET - **Guyencourt Saulcourt** : Mme Viviane SAUVE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hardécourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : Mme Christelle LENAIN - **Hervilly - Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Hesbécourt** : M. Régis GROS - **Heudicourt** : Mme Stéphanie DUFOUR - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeuufs** : Mme Fabienne POIX – **Lieramont** : M. Jean-François BIEL - **Longavesnes** : M. Francis BOE - **Longueval** : Mme Isabelle CARON - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : M. Julien DIDIER, Mme Vanessa SECCHI - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Houssni BAHRI, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, M. Bruno CONTU, M. Michel DREVELLE, Mme Laura HARY, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Bruno NOBLESSE, M. Isaac PEREZ, M. Philippe PONCHON, Mme Elodie RACINE, Mme Martine RICHARD, Mme Dany TRICOT, M. Sylvain VELU, Mme Cindy YGOUF - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Pascal CATOIR - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, Mme Bernadette DECAUX, Mme Nathalie DINE, M. Thomas MICKAËL - **Sailly - Sailles** : M. Thierry CARPENTIER - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux la Fosse** : Mme Annick HENRY - **Templeux le Guérand** : Mme Aurore CARRE - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Grégory ORR - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant.

Il est proposé que ce nombre n'excède pas 20% de l'effectif total ni le nombre de quinze vice-présidents,

Etant donné la délibération n°2026-56 du Conseil Communautaire du 9 avril 2026 portant élection de Monsieur Éric FRANÇOIS aux fonctions de Président,

M. Éric FRANÇOIS propose d'élire 10 Vice-Présidents, qui seront assistés de 4 conseillers communautaires délégués compte tenu des compétences de la CCHS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

Approuve la création de 10 postes de vice-présidents.

Approuve la création de 4 conseillers communautaires délégués

5- Election des Vice-Présidents et des conseillers communautaires délégués.

Conformément à l'article L5211-2 du Code général des collectivités territoriales renvoyant aux dispositions des articles L2122-7 et suivants du même code, les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Selon la loi, les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Les élections des conseillers communautaires délégués seront élus selon les mêmes modalités que les vice-présidents.

Chaque candidat s'est présenté brièvement à l'assemblée.

Délibération n°2026-58 Election des vice-présidents et des conseillers délégués

Etaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUZ - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouchavesnes-Bergen** : Mme Sabine BOITARD - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : Mme Evelyne LENAIN - **Bussu** : M. Géry COMPERE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Combles** : Mme Betty SOREL - **Deville** : M. Paul BRESSOUS - **Doingt Flamincourt** : M. Romuald HELFRIED, Mme Gaëlle BROHARD - **Driencourt** : Mme Katy MAUGUIN - **Epehy** : Mme Marie-Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M.

Nicolas PROUSEL - **Etricourt - Manancourt** : M. Pierre BERRARD - **Feuillères** : Mme Anne-Cécile FLOURET - **Fins** : M. Alan BENZI - **Flaucourt** : M. William BOULANT - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Ginchy** : M. Jean-Marc DELMOTTE - **Gueudecourt** : M. Jonathan CABUZEL - **Guillemont** : Mme Cathy JUIGNET - **Guyencourt Saulcourt** : Mme Viviane SAUVE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : Mme Christelle LENAIN - **Hervilly - Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Hesbécourt** : M. Régis GROS - **Heudicourt** : Mme Stéphanie DUFOUR - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : Mme Fabienne POIX – **Lieramont** : M. Jean-François BIEL - **Longavesnes** : M. Francis BOE - **Longueval** : Mme Isabelle CARON - **Marquaix Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : M. Julien DIDIER, Mme Vanessa SECCHI - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Houssni BAHRI, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, M. Bruno CONTU, M. Michel DREVELLE, Mme Laura HARY, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Bruno NOBLESSE, M. Isaac PEREZ, M. Philippe PONCHON, Mme Elodie RACINE, Mme Martine RICHARD, Mme Karine SORIN LAMBERT (arrivée à 20h05), Mme Dany TRICOT, M. Sylvain VELU, Mme Cindy YGOUF - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Pascal CATOIR - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, Mme Bernadette DECAUX, Mme Nathalie DINE, M. Thomas MICKAËL - **Sailly - Saillisel** : M. Thierry CARPENTIER - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux la Fosse** : Mme Annick HENRY - **Templeux le Guérard** : Mme Aurore CARRE - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Carbonnel** : M. Grégory ORR (a quitté la séance à 22h15) - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Considérant que conformément à l'article L 5211-2 du Code général des collectivités territoriales renvoyant aux dispositions des articles L 2122-7 et suivants du même code, les vice-présidents sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative ; en cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. Selon la loi, les vice-présidents prennent rang dans l'ordre de leur nomination.

Vu la délibération n°2026-57 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 10, et le nombre de conseillers délégués à 4,

Monsieur Éric FRANÇOIS, Président, présente les modalités d'élection décrites ci-dessus et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Communautaire les valide.

Après un appel à candidatures, il est procédé au déroulement du vote, Mesdames Mélinda DE ANDRADE et Florence WOCHOL assurant les fonctions de scrutateurs,

Madame Séverine MORDACQ et Monsieur Pierre BERRARD assurant les fonctions d'assesseurs.

Election du premier vice-président

Monsieur Jean Michel MARTIN présente sa candidature. Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 82

Blancs : 5

Nuls : 2

Suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

Ont Obtenu :

M. Jean Michel MARTIN 73 voix

Mme Séverine MORDACQ 2 voix

Monsieur Jean-Michel MARTIN ayant obtenu 73 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé premier vice-président et est immédiatement installé.

Election du 2^{ème} vice-président

Monsieur Gautier MAES présente sa candidature. Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants :

Nombre de votants : 83

Blancs : 10

Nuls : 2

Suffrages exprimés : 71

Majorité absolue : 36

Ont Obtenu :

M. Gautier MAES 70 voix

Mme Séverine MORDACQ 1 voix

Monsieur Gautier MAES ayant obtenu 70 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé 2^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 3^{ème} vice-président

M. Vincent MORGANT présente sa candidature. Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 83

Blancs : 13

Nuls : 5

Suffrages exprimés : 65

Majorité absolue : 33

Ont Obtenu :

M. Vincent MORGANT 65 voix

Monsieur Vincent MORGANT ayant obtenu 65 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé 3^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 4^{ème} vice-président

M. Jean Dominique PAYEN présente sa candidature. Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 83

Blancs :8

Nul :1

Suffrages exprimés : 74

Majorité absolue : 37

Ont Obtenu :

M. Jean Dominique PAYEN 74 voix

Monsieur Jean Dominique PAYEN ayant obtenu 74 voix, la majorité absolue, il est proclamé 4^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 5^{ème} vice-président

M. Jean TRUJILLO présente sa candidature. Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 83

Blancs 10

Nuls : 3

Suffrages exprimés : 70

Majorité absolue : 35

Ont Obtenu :

M. Jean TRUJILLO 70 voix

Monsieur Jean TRUJILLO ayant obtenu 70 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé 5^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 6^{ème} vice-président

Madame Maryse FAGOT et Madame Séverine MORDACQ présentent leurs candidatures. M. Bernard DELEFORTRIE remplace Mme Séverine MORDACQ en tant qu'assesseur.

Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 83

Blancs :7

Nuls :

Suffrages exprimés : 75

Majorité absolue : 38

Ont Obtenu :

Mme Maryse FAGOT 67 voix

Mme Séverine MORDACQ 8 voix

Madame Maryse FAGOT ayant obtenu 67 voix, la majorité absolue est atteinte, elle est proclamée 6^{ème} vice-présidente et est immédiatement installée.

Election du 7^{ème} vice-président

M. Nicolas PROUSEL présente sa candidature. Mme Séverine MORDACQ assurant la fonction d'assesseur,

Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 83

Blancs : 11

Nuls : 5

Suffrages exprimés : 67

Majorité absolue : 34

Ont Obtenu :

M. Nicolas PROUSEL 67 voix

Monsieur Nicolas PROUSEL ayant obtenu 67 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé 7^{me} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 8^{ème} vice-président

M. Christophe BOULOGNE présente sa candidature. Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 83

Blancs : 22

Nuls : 8

Suffrages exprimés : 53

Majorité absolue : 27

Ont Obtenu :

M. Christophe BOULOGNE 52 voix

Mme Séverine MORDACQ 1 voix

Monsieur Christophe BOULOGNE ayant obtenu 52 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé 8^{me} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 9^{ème} vice-président

M. Philippe COULON présente sa candidature. Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 82

Blancs : 9

Nuls : 4

Suffrages exprimés : 69

Majorité absolue : 35

Ont Obtenu :

M. Philippe COULON 68 voix

Mme SECCHI Vanessa 1 voix

Monsieur Philippe COULON ayant obtenu 68 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé 9^{me} vice-président et est immédiatement installé.

Election du 10^{ème} vice-président

M. Philippe PONCHON présente sa candidature. Il est procédé au vote.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 82

Blancs : 14

Nuls : 6

Suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 31

Ont Obtenu :

M. Philippe PONCHON 61 voix

Mme SECCHI Vanessa 1 voix

Monsieur Philippe PONCHON ayant obtenu 61 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé 10^{ème} vice-président et est immédiatement installé.

Election d'un conseiller délégué

Mme Séverine MORDACQ et M. Isaac PEREZ présentent leurs candidatures.

Il est procédé au vote. M. Bernard DELEFORTRIE remplace Mme Séverine MORDACQ en tant qu'assesseur.

Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 82

Blancs : 7

Nuls : 2

Suffrages exprimés : 73

Majorité absolue : 37

Ont Obtenu :

Mme Séverine MORDACQ 16 voix

M. Isaac PEREZ 57 voix

Monsieur Isaac PEREZ ayant obtenu 57 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé conseiller délégué et est immédiatement installé.

Election d'un conseiller délégué

M. Romuald HELFRIED présente sa candidature.

Il est procédé au vote. Mme Séverine MORDACQ assurant la fonction d'assesseur. Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 82

Blancs : 15

Nuls : 5

Suffrages exprimés : 62

Majorité absolue : 31

Ont Obtenu :

M. Romuald HELFRIED 56 voix

M. Vincent MORGANT 1 voix

Mme Vanessa SECCHI 2 voix

Mme Annick HENRY 1 voix

M. Didier JULIEN 1 voix

Mme Séverine MORDACQ 1 voix

Monsieur Romuald HELFRIED ayant obtenu 56 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé conseiller délégué et est immédiatement installé.

Election d'un conseiller délégué

M. Bernard DELEFORTRIE présente sa candidature.

Il est procédé au vote. Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 82

Blancs : 16

Nuls : 7

Suffrages exprimés : 59

Majorité absolue : 30

Ont Obtenu :

M. Bernard DELEFORTRIE 56 voix

Mme Vanessa SECCHI 2 voix

M. Jean TRUJILLO 1 voix

Monsieur Bernard DELEFORTRIE ayant obtenu 56 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé conseiller délégué et est immédiatement installé.

Election d'un conseiller délégué

Mme Marc SAINTOT présente sa candidature.

Il est procédé au vote. Le scrutin donne les résultats suivants

Nombre de votants : 82

Blancs : 9

Nuls : 5

Suffrages exprimés : 68

Majorité absolue : 34

Ont Obtenu :

M. Wilfried BELMANT 1 voix

M. Julien DIDIER 2 voix

Mme Séverine MORDACQ 2 voix

M. Marc SAINTOT 62 voix

Mme Vanessa SECCHI 1 voix

Monsieur Marc SAINTOT ayant obtenu 62 voix, la majorité absolue est atteinte, il est proclamé conseiller délégué et est immédiatement installé.

6- Délégations du Conseil Communautaire au Président pour accomplir certains actes de gestion courante pendant la durée du mandat :

En vue d'assurer son fonctionnement quotidien, il est de l'intérêt de la Communauté de Communes de déléguer certains des pouvoirs de l'Assemblée au Président, pour la durée de son mandat.

Conformément à l'article 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il vous sera donc proposé de délibérer à l'effet d'accorder au Président, pour la durée de son mandat les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante en matière financière, de marchés publics, domaniale et foncière, d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances

Proposition de délégation

Finances :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites suivantes :

- Procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, libellés en euros ou en devises, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) ;

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après : des marges sur index, des indemnités de commissions, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement, des droits de tirages et de remboursements anticipés temporaires sur les contrats de type revolving (ex : contrat long terme renouvelable), la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt, de bénéficier des produits de marché prévus au contrat de prêt, la faculté de modifier la devise, la possibilité de modifier la durée, la périodicité et le profil d'amortissement ;

- Procéder à toutes opérations de gestion active de la dette permettant les renégociations, réaménagements d'emprunts et la signature des contrats de prêts ou avenants qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt des finances de la Communauté de Communes.

Les avenants pourront notamment viser à introduire ou à modifier dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques mentionnées au paragraphe précédent. Ces opérations de gestion active (et notamment l'exercice des options prévues dans les contrats de prêts) peuvent s'exercer sur les contrats déjà souscrits par la Communauté de Communes ou à souscrire à partir de l'exercice 2026 ;

- Procéder à toutes opérations de remboursement anticipé de capital sur les contrats constituant l'encours de la dette de la Communauté de Communes (partiel ou à hauteur du capital restant dû, avec ou sans refinancement, en totalité ou en partie) ;
2. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel autorisé par le Conseil Communautaire fixé à 1000 000 € ;
 3. De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;
 4. De l'admission en non-valeur des créances inférieures à 200€
 5. De décider de la mise en réforme des biens pour leur valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation dès lors qu'il n'y a pas de contrepartie financière,
 6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 7. De décider l'aliénation de gré à gré de mobiliers jusqu'à 15 000 € ;
 8. De solliciter des subventions dans l'ensemble des domaines de compétences de la Communauté de Communes. Les demandes de subventions devront être optimisées pour minimiser le reste à charge de la CCHS.
 9. De signer les conventions dans le cadre de l'attribution d'une subvention à la CCHS, et tout document y afférent.
 10. De signer les conventions entre la CCHS et tout organisme public ou privé ou un particulier, dans la mesure où cela n'engendre aucune dépense ou recette
 11. De décider de la réforme des biens mobiliers et des véhicules d'une valeur inférieure à 15 000 €, d'organiser la vente aux enchères de ces matériels et véhicules et d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes ;
 12. La passation des conventions entre la Communauté de Communes et ses communes membres (notamment conventions de fonds de concours, de délégation de maîtrise d'ouvrage, de mise à disposition de services et moyens) ;
 13. La passation des conventions entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Somme, pour les travaux de voirie, la viabilité hivernale et les sentiers de randonnée
 14. Le versement des subventions attribuées par le conseil communautaire, ou liées aux dispositifs validés par le conseil communautaire et dont les aides sont octroyées par comité ou commission spécifiques aux dispositifs.
 15. Le versement de subventions relatives aux manifestations intercommunales dans la limite de l'enveloppe annuelle du président votée au budget primitif du budget principal, figurant au Rapport d'Orientations Budgétaires.
 16. Dans le cadre des transferts des compétences « eau », « assainissement » et « école de musique et de danse », l'autorisation de signer les contrats/conventions liés à ces compétences.

Marchés publics :

1. De prendre toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, quelle qu'en soit la nature (travaux, fournitures, services), ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque leur montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, et dans la limite des crédits inscrits au

budget de l'exercice concerné et, le cas échéant, des autorisations de programme et crédits de paiement votés.

La présente délégation comprend notamment :

- la signature de tous actes, pièces et documents contractuels ;
- le choix et la mise en œuvre des procédures de passation ;
- la possibilité de déclarer une procédure sans suite ou infructueuse ;
- la conclusion et la signature des avenants ;
- la reconduction des marchés ;
- la prise de toute décision relative à l'exécution, notamment financière et technique, y compris l'application de pénalités.

Le Président est autorisé à recourir à l'ensemble des techniques d'achat prévues par le Code de la commande publique, notamment :

- ✓ accords-cadres ;
- ✓ marchés à bons de commande ;
- ✓ marchés subséquents ;
- ✓ recours à une centrale d'achat.

Sont exclus de la présente délégation :

- ✓ les contrats de concession, y compris les délégations de service public ;
- ✓ leurs avenants ;
- ✓ les procédures de dialogue compétitif ;
- ✓ les procédures avec négociation (hors cas autorisés en procédure adaptée) ;
- ✓ les procédures de concours.
- ✓ systèmes d'acquisition dynamique ;

Domanial et foncier :

1. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
2. D'autoriser et signer les conventions dans le cadre des Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT)
3. De prendre à bail tous bâtiments, locaux ou terrains pour une durée n'excédant pas douze ans ;
4. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres proposées aux propriétaires, dans le cadre d'une négociation amiable, ou notifiées aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
5. De délivrer les certificats d'alignement ;
6. De délivrer les permissions de voirie sur les voiries d'intérêt communautaire ;

Affaires juridiques, contentieuses et d'assurances :

1. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
2. De défendre les intérêts de la Communauté de Communes dans toutes les actions dirigées contre elle, et notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire ; d'intenter au nom de la Communauté de Communes et pour le compte de celle-ci ou celui de ses agents, toute action en justice notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire, éventuellement par voie de référé ou en se constituant partie civile, dans tous les cas où la défense de ses intérêts ou de ses agents l'exige ; de déposer plainte au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, de donner mandat pour la défense des intérêts de la Communauté de Communes ;
3. De passer les contrats d'assurance et leurs avenants, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;

4. De régler ou accepter les indemnités de sinistre non garantis par les contrats d'assurance ou inférieurs aux montants des franchises ;
5. De régler ou accepter les indemnités au profit de la Communauté de Communes liées à des actions contentieuses ;
6. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite de 15 000 € ;

Urbanisme

1. de délivrer les arrêtés communautaires portant élaboration, révision ou mise à jour des documents d'urbanisme sur le territoire de la Communauté de Communes

Délibération n°2026-59 Délégation du conseil communautaire pour accomplir certains actes durant le mandat

Étaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouchavesnes-Bergen** : Mme Sabine BOITARD - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : Mme Evelyne LENAIN - **Bussu** : M. Géry COMPERE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Combles** : Mme Betty SOREL - **Deville** : M. Paul BRESSOUS - **Doingt Flamicourt** : M. Romuald HELFRIED, Mme Gaëlle BROHARD - **Driencourt** : Mme Katy MAUGUIN - **Epehy** : Mme Marie-Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt - Manancourt** : M. Pierre BERRARD - **Feuillères** : Mme Anne-Cécile FLOURET - **Fins** : M. Alan BENZI - **Flaucourt** : M. William BOULANT - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Ginchy** : M. Jean-Marc DELMOTTE - **Gueudecourt** : M. Jonathan CABUZEL - **Guillemont** : Mme Cathy JUIGNET - **Guyencourt Saulcourt** : Mme Viviane SAUVE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hardécourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : Mme Christelle LENAIN - **Hervilly - Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Hesbécourt** : M. Régis GROS - **Heudicourt** : Mme Stéphanie DUFOUR - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : Mme Fabienne POIX – **Lieramont** : M. Jean-François BIEL - **Longavesnes** : M. Francis BOE - **Longueval** : Mme Isabelle CARON - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : M. Julien DIDIER, Mme Vanessa SECCHI - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Houssni BAHRI, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, M. Bruno CONTU, M. Michel DREVELLE, Mme Laura HARY, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Bruno NOBLESSE, M. Isaac PEREZ, M. Philippe PONCHON, Mme Elodie RACINE, Mme Martine RICHARD, Mme Karine SORIN LAMBERT Mme Dany TRICOT, M. Sylvain VELU, Mme Cindy YGOUF - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Pascal CATOIR - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, Mme Bernadette DECAUX, Mme Nathalie DINE, M. Thomas MICKAËL - **Sailly - Saillisel** : M. Thierry CARPENTIER - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux la Fosse** : Mme Annick HENRY - **Templeux le Guéard** : Mme Aurore CARRE - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Conformément à l'article 5211-10 du Code général des collectivités territoriales, il est proposé de délibérer à l'effet d'accorder au Président, pour la durée de son mandat les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante en matière financière, de marchés publics, domaniale et foncière, d'affaires juridiques, contentieuses et d'assurances :

Finances :

1. De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires dans les conditions et limites suivantes :
 - Procéder à la réalisation des emprunts à court, moyen ou long terme, libellés en euros ou en devises, avec possibilité d'un différé d'amortissement et/ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) ;

En outre, le contrat de prêt pourra comporter une ou plusieurs caractéristiques ci-après : des marges sur index, des indemnités de commissions, des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement, des droits de tirages et de remboursements anticipés temporaires sur les contrats de type revolving (ex : contrat long terme renouvelable), la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt, de bénéficier des produits de marché prévus au contrat de prêt, la faculté de modifier la devise, la possibilité de modifier la durée, la périodicité et le profil d'amortissement ;

- Procéder à toutes opérations de gestion active de la dette permettant les renégociations, réaménagements d'emprunts et la signature des contrats de prêts ou avenants qui s'avèreraient nécessaires dans l'intérêt des finances de la Communauté de Communes. Les avenants pourront notamment viser à introduire ou à modifier dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques mentionnées au paragraphe précédent. Ces opérations de gestion active (et notamment l'exercice des options prévues dans les contrats de prêts) peuvent s'exercer sur les contrats déjà souscrits par la Communauté de Communes ou à souscrire à partir de l'exercice 2026 ;
- Procéder à toutes opérations de remboursement anticipé de capital sur les contrats constituant l'encours de la dette de la Communauté de Communes (partiel ou à hauteur du capital restant dû, avec ou sans refinancement, en totalité ou en partie) ;

2. De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel autorisé par le Conseil Communautaire fixé à 1 000 000 € ;

3. De créer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services de la Communauté de Communes ;

4. De l'admission en non-valeur des créances inférieures à 200€

5. De décider de la mise en réforme des biens pour leur valeur nette comptable en cas de démolition, de destruction ou de mise hors service d'une immobilisation dès lors qu'il n'y a pas de contrepartie financière,

6. D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

7. De décider l'aliénation de gré à gré de mobiliers jusqu'à 15 000 € ;

8. De solliciter des subventions dans l'ensemble des domaines de compétences de la Communauté de Communes. Les demandes de subventions devront être optimisées pour minimiser le reste à charge de la CCHS.

9. De signer les conventions dans le cadre de l'attribution d'une subvention à la CCHS, et tout document y afférent.

10. De signer les conventions entre la CCHS et tout organisme public ou privé ou un particulier, dans la mesure où cela n'engendre aucune dépense ou recette

11. De décider de la réforme des biens mobiliers et des véhicules d'une valeur inférieure à 15 000 €, d'organiser la vente aux enchères de ces matériels et véhicules et d'autoriser l'encaissement du montant de ces ventes ;

12. La passation des conventions entre la Communauté de Communes et ses communes membres (notamment conventions de fonds de concours, de délégation de maîtrise d'ouvrage, de mise à disposition de services et moyens) ;

13. La passation des conventions entre la Communauté de Communes et le Conseil Départemental de la Somme, pour les travaux de voirie, la viabilité hivernale et les sentiers de randonnée

14. Le versement des subventions attribuées par le conseil communautaire, ou liées aux dispositifs validés par le conseil communautaire et dont les aides sont octroyées par comité ou commission spécifiques aux dispositifs.

15. Le versement de subventions relatives aux manifestations intercommunales dans la limite de l'enveloppe annuelle du président votée au budget primitif du budget principal, figurant au Rapport d'Orientations Budgétaires.

16. Dans le cadre des transferts des compétences « eau », « assainissement » et « école de musique et de danse », l'autorisation de signer les contrats/conventions liés à ces compétences.

Marchés publics :

1. De prendre toute décision relative à la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres, quelle qu'en soit la nature (travaux, fournitures, services), ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque leur montant est inférieur aux seuils européens de procédure formalisée, et dans la limite des crédits inscrits au budget de l'exercice concerné et, le cas échéant, des autorisations de programme et crédits de paiement votés.

La présente délégation comprend notamment :

- la signature de tous actes, pièces et documents contractuels ;
- le choix et la mise en œuvre des procédures de passation ;
- la possibilité de déclarer une procédure sans suite ou infructueuse ;
- la conclusion et la signature des avenants ;
- la reconduction des marchés ;
- ✓ la prise de toute décision relative à l'exécution, notamment financière et technique, y compris l'application de pénalités.

Le Président est autorisé à recourir à l'ensemble des techniques d'achat prévues par le Code de la commande publique, notamment :

- ✓ accords-cadres ;
- ✓ marchés à bons de commande ;
- ✓ marchés subséquents ;
- ✓ recours à une centrale d'achat.

Sont exclus de la présente délégation :

- ✓ les contrats de concession, y compris les délégations de service public ;
- ✓ leurs avenants ;
- ✓ les procédures de dialogue compétitif ;
- ✓ les procédures avec négociation (hors cas autorisés en procédure adaptée) ;
- ✓ les procédures de concours.
- ✓ systèmes d'acquisition dynamique ;

Domanial et foncier :

1. De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

2. D'autoriser et signer les conventions dans le cadre des Autorisations d'Occupations Temporaires (AOT)

3. De prendre à bail tous bâtiments, locaux ou terrains pour une durée n'excédant pas douze ans ;

4. De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux, le montant des offres proposées aux propriétaires, dans le cadre d'une négociation amiable, ou notifiées aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

5. De délivrer les certificats d'alignement ;

6. De délivrer les permissions de voirie sur les voiries d'intérêt communautaire ;

Affaires juridiques, contentieuses et d'assurances :

1. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

2. De défendre les intérêts de la Communauté de Communes dans toutes les actions dirigées contre elle, et notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire ; d'intenter au nom de la

Communauté de Communes et pour le compte de celle-ci ou celui de ses agents, toute action en justice notamment devant les juridictions de l'ordre administratif ou judiciaire, éventuellement par voie de référé ou en se constituant partie civile, dans tous les cas où la défense de ses intérêts ou de ses agents l'exige ; de déposer plainte au nom et pour le compte de la Communauté de Communes, de donner mandat pour la défense des intérêts de la Communauté de Communes ;

3. De passer les contrats d'assurance et leurs avenants, ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférant ;

4. De régler ou accepter les indemnisations de sinistre non garantis par les contrats d'assurance ou inférieurs aux montants des franchises ;

5. De régler ou accepter les indemnisations au profit de la Communauté de Communes liées à des actions contentieuses ;

6. De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes dans la limite de 15 000 € ;

Urbanisme

1. de délivrer les arrêtés communautaires portant élaboration, révision ou mise à jour des documents d'urbanisme sur le territoire de la Communauté de Communes

Par délégation, en cas d'absence et d'empêchement, le premier Vice-Président est habilité à signer tous actes dans ce cadre.

Les décisions du Président prises en application de la présente délégation pourront être signées par les bénéficiaires de délégations de fonctions ou de signature du Président, telles que prévues par l'article L 5211-9 du CGCT.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des décisions prises dans le cadre de ses attributions déléguées par le Conseil Communautaire.

ENTENDU, l'exposé de Monsieur Éric FRANÇOIS, Président,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire,

DECIDE

- De se prononcer favorablement sur ces délégations au Président.

7- Lecture de la charte de l'élu local

La loi n° 2015-366 du 31 mars 2015 a prévu que, lors de la première réunion du conseil municipal, immédiatement après l'élection du maire et des adjoints, le nouveau maire doit donner lecture de la charte de l'élu local, prévue à l'article L. 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le maire doit remettre aux conseillers municipaux une copie de cette charte et du chapitre du CGCT consacré aux « Conditions d'exercice des mandats locaux » (articles L2123-1 à L2123-35 et R2123-1 à D2123-28).

La même obligation pèse sur le président de la communauté de communes, la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou la métropole dès son élection, lors de la première réunion de l'organe délibérant.

Il doit également remettre aux conseillers communautaires ou métropolitains une copie de la charte de l'élu local et les dispositions législatives et réglementaires du code général des collectivités territoriales qui définissent les conditions d'exercice de leur mandat. Celles-ci varient suivant la catégorie de communauté et pour les métropoles.

Pas de délibération

8- Fixation des indemnités des élus

Selon l'article L5211-12 et R 521-1 du CGCT et le décret n°2023-519 du 28 juin 2023 (sous réserve de modification)

M. Éric FRANÇOIS expose les indemnités suivantes :

INDEMNITES BRUTES DES ELUS 2026/2032		PROPOSITION			Indemnité brute annuelle
		% de l'indice 1027	Montant	Nbre	
Président	Maximum 67.5% de l'indice 1027	67.50 %	2 774,60 €/mois	1	33 295,20 €
Vice-Président	Maximum 24.73% de l'indice 1027	18,25%	750,00€/mois	10	90 000,00€
Conseiller délégué	Maximum 6% de l'indice 1027	6%	246,63€/mois	4	11 838,24€
Autre membre	Pas d'indemnité				
Total annuel indemnité brute					135 133,44€

M. Éric FRANÇOIS : Il y aura un autre vote lors du prochain conseil communautaire, prévu le 20 avril à 18h, où on complétera le bureau par des membres. Aujourd'hui il y a 15 élus dans le bureau, cela serait bien une vingtaine environ. 5 à 6 candidats potentiels pour la prochaine fois, sur lesquels on aura aussi l'obligation de voter.

Cela serait pratique que les candidats se présentent avant, sachant qu'il y a une dizaine de réunions de Bureau par an. Elles ont lieu en général à partir de 19h, parfois un peu plus tôt. Elles se déroulent souvent une semaine avant le conseil communautaire.

Les personnes intéressées pour intégrer le Bureau, si vous pouvez faire part de votre candidature, par mail ou par téléphone, comme vous le souhaitez. On avisera du nombre de place que l'on autorisera pour compléter le bureau. Cela vous va comme ça ?

Pas de remarques ni sur les indemnités ni sur les candidatures pour le Bureau.

Délibération n°2026-60 Finances – Fixation des indemnités des élus

Étaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouchavesnes-Bergen** : Mme Sabine BOITARD - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : Mme Evelyne LENAIN - **Bussu** : M. Géry COMPERE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Combles** : Mme Betty SOREL - **Devise** : M. Paul BRESSOUS - **Doingt Flamicourt** : M. Romuald HELFRIED, Mme Gaëlle BROHARD - **Driencourt** : Mme Katy MAUGUIN - **Epehy** : Mme Marie-Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt - Manancourt** : M. Pierre BERRARD - **Feuillères** : Mme Anne-Cécile FLOURET - **Fins** : M. Alan BENZI - **Flaucourt** : M. William BOULANT - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Ginchy** : M. Jean-Marc DELMOTTE - **Gueudecourt** : M. Jonathan CABUZEL - **Guillemont** : Mme Cathy JUIGNET - **Guyencourt Saulcourt** : Mme Viviane SAUVE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hardecourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : Mme Christelle LENAIN - **Hervilly - Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Hesbécourt** : M. Régis GROS - **Heudicourt** : Mme Stéphanie DUFOUR - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeuifs** : Mme Fabienne POIX – **Lieramont** : M. Jean-François

BIEL - Longavesnes : M. Francis BOE - Longueval : Mme Isabelle CARON - Marquaix Hamelet : M. Claude CELMA - Maurepas le Forest : M. Bruno FOSSE - Mesnil Bruntel : M. Jean Dominique PAYEN - Mesnil en Arrouaise : M. Alain BELLIER - Moislains : M. Julien DIDIER, Mme Vanessa SECCHI - Nurlu : M. Pascal DOUAY - Péronne : M. Houssni BAHRI, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, M. Bruno CONTU, M. Michel DREVELLE, Mme Laura HARY, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Bruno NOBLESSE, M. Isaac PEREZ, M. Philippe PONCHON, Mme Elodie RACINE, Mme Martine RICHARD, Mme Karine SORIN LAMBERT, Mme Dany TRICOT, M. Sylvain VELU, Mme Cindy YGOUF - Poeuilly : M. Arnaud VOIRET - Rancourt : M. Pascal CATOIR - Roisel : M. Christophe BOULOGNE, Mme Bernadette DECAUX, Mme Nathalie DINE, M. Thomas MICKAËL - Sailly - Saillisel : M. Thierry CARPENTIER - Sorel le Grand : M. Jacques DECAUX - Templeux la Fosse : Mme Annick HENRY - Templeux le Guérard : Mme Aurore CARRE - Tincourt Boucly : M. Vincent MORGANT - Villers Faucon : Mme Séverine MORDACQ - Vraignes en Vermandois : Mme Maryse FAGOT.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-12 et suivants ;
Vu le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 relatif aux indemnités de fonction des élus locaux ;
Vu la population totale de la collectivité situant l'EPCI dans la strate de 20 000 à 49 999 habitants ;
Vu le procès-verbal de l'élection du Président ;

Vu la délibération n° 2026-57 du conseil communautaire du 9 avril 2026 fixant le nombre de vice-présidents et des conseillers délégués ;

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer les indemnités de fonction dans la limite de l'enveloppe globale autorisée ;

Considérant que l'enveloppe indemnitaire maximale est déterminée par référence aux taux maximaux applicables à la strate démographique de l'établissement public de coopération intercommunale ;

Après en avoir délibéré,

- DECIDE d'attribuer au :

- au président, une indemnité de fonction est fixée à 67.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- aux vice-présidents, une indemnité fixée à 18.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- aux conseillers délégués, une indemnité fixée à 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

dans la limite de l'enveloppe globale autorisée.

Le montant total des indemnités allouées au Président, aux vice-présidents et aux conseillers délégués est, compte tenu de l'indice brut 1027 et de la valeur du point à ce jour, déterminé comme suit :

- l'indemnité annuelle maximale du Président soit 33 295.20 €,

- les indemnités annuelles des vice-présidents de 750,17€ brut x 12 mois x 10 vice-présidents soit 90 020,40 €,

- les indemnités annuelles des conseillers délégués de 246.63 € x 12 mois x 4 conseillers délégués soit 11 838.24 €

soit une enveloppe globale de 135 153.44 €.

Le montant total des indemnités allouées respecte l'enveloppe indemnitaire globale maximale prévue par les textes en vigueur.

- DIT que leurs montants seront indexés sur l'évolution de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

9- Ressources Humaines – Recrutement pour remplacement d’agents

Afin d’assurer la continuité du service public en cas d’absence temporaire d’agents (maladie, accident de service, congé maternité, congé paternité, congés annuels, RTT, formation...), il est nécessaire de recruter des agents contractuels.

Les recrutements seront effectués sur des emplois relevant des cadres d’emplois concernés selon les besoins du service et la durée des contrats sera strictement limitée à la durée d’absence des agents remplacés.

Délibération n°2026-61 Ressources Humaines – Recrutement agent remplacement

Étaient présents : **Aizecourt le Bas** : Mme Florence CHOQUET – **Aizecourt le Haut** : Mme Roseline LAOUT - **Allaines** : Mme Françoise GRIMAUX - **Barleux** : M. Éric FRANÇOIS - **Bernes** : M. Jean TRUJILLO - **Biaches** : M. Ludovic LEGRAND - **Bouchavesnes-Bergen** : Mme Sabine BOITARD - **Bouvincourt en Vermandois** : M. Fabrice TRICOTET - **Brie** : M. Marc SAINTOT - **Buire Courcelles** : Mme Evelyne LENAIN - **Bussu** : M. Géry COMPERE - **Cartigny** : M. Patrick DEVAUX - **Cléry sur Somme** : M. Philippe COULON - **Combles** : Mme Betty SOREL - **Deville** : M. Paul BRESSOUS - **Doingt Flamicourt** : M. Romuald HELFRIED, Mme Gaëlle BROHARD - **Driencourt** : Mme Katy MAUGUIN - **Epehy** : Mme Marie-Claude FOURNET, M. Jean-Michel MARTIN - **Equancourt** : M. Sébastien FOURNET - **Estrées Mons** : M. Christian PICARD - **Eterpigny** : M. Nicolas PROUSEL - **Etricourt - Manancourt** : M. Pierre BERRARD - **Feuillères** : Mme Anne-Cécile FLOURET - **Fins** : M. Alan BENZI - **Flaucourt** : M. William BOULANT - **Flers** : M. Pierrick CAPELLE - **Ginchy** : M. Jean-Marc DELMOTTE - **Gueudecourt** : M. Jonathan CABUZEL - **Guillemont** : Mme Cathy JUIGNET - **Guyencourt Saulcourt** : Mme Viviane SAUVE - **Hancourt** : M. Philippe WAREE – **Hardécourt aux Bois** : M. Bernard FRANCOIS - **Hem Monacu** : M. Bernard DELEFORTRIE - **Herbécourt** : Mme Christelle LENAIN - **Hervilly - Montigny** : M. Gaëtan DODRE - **Hesbécourt** : M. Régis GROS - **Heudicourt** : Mme Stéphanie DUFOUR - **Le Ronsoy** : M. Jean-François DUCATTEAU - **Lesboeufs** : Mme Fabienne POIX – **Lieramont** : M. Jean-François BIEL - **Longavesnes** : M. Francis BOE - **Longueval** : Mme Isabelle CARON - **Marquais Hamelet** : M. Claude CELMA - **Maurepas le Forest** : M. Bruno FOSSE - **Mesnil Bruntel** : M. Jean Dominique PAYEN - **Mesnil en Arrouaise** : M. Alain BELLIER - **Moislains** : M. Julien DIDIER, Mme Vanessa SECCHI - **Nurlu** : M. Pascal DOUAY - **Péronne** : M. Houssni BAHRI, Mme Céline BEAUGRAND, M. Wilfried BELMANT, M. Benjamin CARPENTIER, M. Bruno CONTU, M. Michel DREVELLE, Mme Laura HARY, Mme Laurence LEMAIRE, M. Gautier MAES, M. Bruno NOBLESSE, M. Isaac PEREZ, M. Philippe PONCHON, Mme Elodie RACINE, Mme Martine RICHARD, Mme Karine SORIN LAMBERT, Mme Dany TRICOT, M. Sylvain VELU, Mme Cindy YGOUF - **Poeuilly** : M. Arnaud VOIRET - **Rancourt** : M. Pascal CATOIR - **Roisel** : M. Christophe BOULOGNE, Mme Bernadette DECAUX, Mme Nathalie DINE, M. Thomas MICKAËL - **Sailly - Saillisel** : M. Thierry CARPENTIER - **Sorel le Grand** : M. Jacques DECAUX - **Templeux la Fosse** : Mme Annick HENRY - **Templeux le Guéard** : Mme Aurore CARRE - **Tincourt Boucly** : M. Vincent MORGANT - - **Villers Faucon** : Mme Séverine MORDACQ - **Vraignes en Vermandois** : Mme Maryse FAGOT.

Le Conseil Communautaire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement de fonctionnaires territoriaux ou d’agents contractuels momentanément indisponibles (maladie, accident de service, formation, congés payés, RTT ou récupération d’heures, etc...) ;

Entendu l’exposé du Président, Monsieur Eric FRANÇOIS,

Et après en avoir délibéré à l’unanimité,

Le Conseil Communautaire décide :

- d’autoriser Monsieur le Président à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l’article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles,

Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

10- Questions Diverses

M. Éric FRANÇOIS : il y aura aussi des commissions qui seront créées, que vous pourrez intégrer même si vous n'êtes pas élus au Bureau. Vous pouvez, sur des sujets qui vous intéressent, venir à des réunions de travail. Ce sont des réunions importantes puisque ce sont des réunions préalables aux décisions. En général, elles emportent la décision puisqu'elles ont été prises avec un nombre de délégués important. On ne souhaite pas des commissions à 20 personnes, sinon c'est ingérable. 6 à 10 personnes, c'est pas mal, cela permet de travailler sérieusement et rapidement.

Pour les nouveaux arrivants, je vous rassure, les conseils communautaires ne durent jamais aussi longtemps. C'est la première fois que j'en préside un aussi long. En général, il faut compter 1h30 en moyenne. Parfois il y a des présentations qui sont souhaitées par des intervenants extérieurs. On essaie de limiter le temps avec ¼ d'heure par participant. On peut en passer 2, cela dépend des sujets. C'est possible que l'on démarre à 18h - 18h30 lorsqu'il y a des présentations. Le quorum n'est pas nécessaire durant ces présentations.

Vous allez rapidement vous initier au travail de notre collectivité. Il y a beaucoup d'ambitions dans notre collectivité, de travail à faire pour encore la développer au travers des enjeux prévus, dans les années futures et dès cette année.

On essaiera d'organiser une visite de quelques installations importantes de la Com de com : le centre aquatique avec les installations techniques, c'est ce qui coûtent le plus cher à la piscine. On ira peut-être à l'Aérodrome afin de rencontrer les utilisateurs, les parachutistes, l'INRAe, la famille Marcandier avec leur société PICARD'AIR réputée au niveau européen pour leur qualité, et terminer par nos installations techniques. La visite se terminera par un verre de l'amitié, cela se termine toujours comme ça dans notre pays, enfin sur notre territoire. Nous avons tous lu Astérix et Obélix où cela se termine comme ça.

Je félicite toutes les personnes qui ont été élues ce soir. Je remercie tout le monde d'avoir tenu le choc jusqu'au bout. Je remercie la presse qui est restée présente jusqu'à la fin.

Je voulais remercier l'ensemble du personnel qui est venu ce soir pour nous aider à organiser ces élections.

Je vais demander aux assesseurs de venir signer les documents de vote.

Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 00h15